

2. LA MISSION D'ECHO : AIDE HUMANITAIRE ET PREPARATION AUX CATASTROPHES

ECHO : un mandat pour secourir toutes les victimes de désastres

*Convoi humanitaire
au Zaïre, 1994*

*(Photo :
Chris Steele-Perkins/
Magnum)*



ECHO, l'Office humanitaire de la Communauté européenne, finance les opérations d'aide humanitaire d'urgence ainsi que les actions de prévention des catastrophes, prévention dans son sens le plus large. ECHO offre son soutien aux victimes des désastres dans les pays hors de l'Union européenne, qu'elles soient touchées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'aide est fournie

sans considération de race, de religion ou d'appartenance politique.

Créé en 1992, ECHO est rapidement devenu, pour l'aide humanitaire, l'un des principaux donateurs, dépensant en 1996 plus de 650 millions d'écus. Ceci en plus des initiatives directes prises par les Etats membres de l'Union européenne.

ENCADRÉ 1 : UNE BASE LÉGALE AUX ACTIONS D'ECHO

Le Conseil européen a défini la base légale et le domaine d'intervention de l'aide humanitaire et de la préparation aux catastrophes en juin 1996. Il s'agit "d'opérations d'aide, d'assistance et de protection sur une base non discriminatoire afin de venir en aide aux populations dans les pays tiers, en particulier les plus vulnérables, et en priorité dans les pays en voie de développement, victimes de catastrophes naturelles ou de crises causées par l'homme comme les guerres et les conflits ou toute situation exceptionnelle ou circonstance comparable à celle d'une catastrophe naturelle ou causée par l'homme. Les actions se dérouleront pendant la période nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires qui résultent de ces différentes situations. Cette aide comprendra également des opérations visant à préparer ou prévenir les catastrophes ou des situations exceptionnelles comparables"

L'action d'ECHO en 1996 a permis d'intervenir en faveur des victimes de crises dans plus de 50 pays. Les programmes d'aide les plus importants ont concerné l'ancienne Yougoslavie et la Région des Grands Lacs d'Afrique centrale. D'autres programmes majeurs d'ECHO se concentrent sur le Caucase, l'Afghanistan, la Palestine, l'Irak, le Sierra Leone et l'Angola. (voir Figure 6)

Figure 6 : Financements ECHO en 1996 (656,7 million d'écus): répartitions par région.
Source: ECHOSTAT

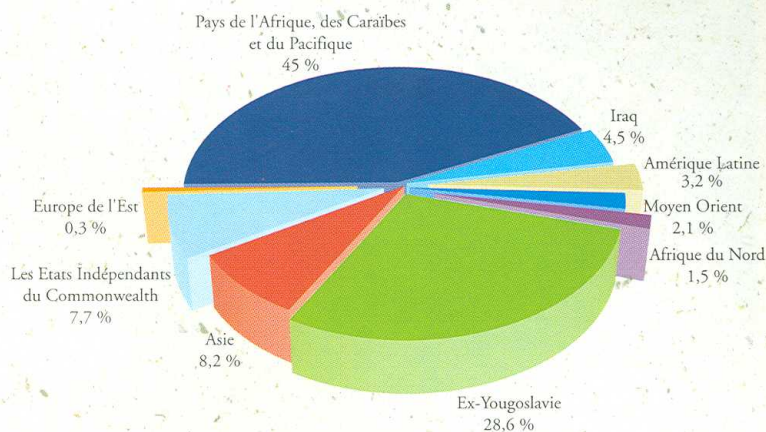
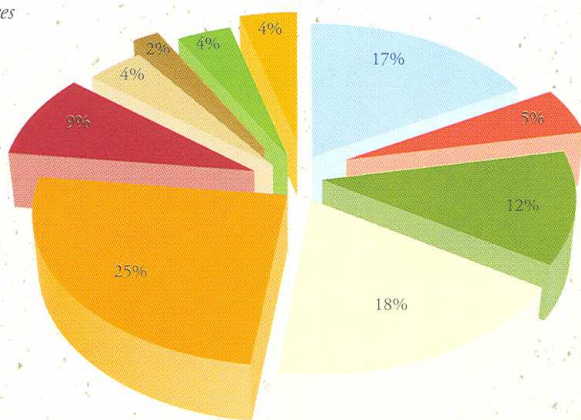


Figure 5
ECHO face aux désastres



Ce graphique montre le financement des opérations de préparation, de prévention et de réduction des désastres de 1994 à 1996, réparties par types de désastres. Au cours de cette période de 3 ans, 60 % des opérations financées par ECHO concernaient des inondations, des tremblements de terre et sécheresses, et 10 % concernaient des catastrophes uniquement causées par l'homme.
Source : ECHO

- Tremblements de terre 17 %
- Eruptions volcaniques 5 %
- Ouragans - Cyclones 12 %
- Sécheresse 18 %
- Inondations 25 %
- Epidémies 9 %
- Accidents technologiques 4 %
- Pollution 2 %
- Difficultés économiques 4 %
- Interventions liées à un conflit 4 %

On estime le nombre de maisons détruites au cours de la guerre civile à 17.000. ECHO a soutenu un programme de reconstruction de maisons pour les personnes déplacées et rapatriées. Tadjikistan, 1995
(Photo: A. Hollman/ UNHCR)

